



Achat appartement decouverte vice caché au bout de 9 mois

Par **hiningo**, le **11/06/2012** à **23:14**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement il y a 9 mois, j'ai découvert un vice caché (mauvais branchement des evacuations eaux usées, eaux pluviales), le propriétaire précédent n'était pas au courant, c'est celui d'avant qui a fait les travaux. Je vais devoir remettre aux normes et faire de gros travaux. Puis-je me retourner contre le propriétaire ayant fait les travaux il y a 7 ans ? mon vendeur peut il être inquiété ? La clause de non-garantie de vice caché est elle encore valable dans un cas pareil ?

Par **edith1034**, le **12/06/2012** à **07:31**

un particulier vendeur n'est responsable du vice caché qu'il connaît

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>